

Rapport sur le congrès «Autonomie à l'ère du numérique» dans le cadre du cycle de symposiums «Autonomie en médecine», organisé par l'ASSM et la CNE

La simple collecte de données n'améliore pas la santé

Pius Bürki

Comité mfe, commission «Informatics and eHealth»

Il ne fait aucun doute que la numérisation entraîne une profonde modification de la relation médecin-patient. Cela va de pair avec le défi que représente la formation de médecins numériquement compétents. Il convient aussi de traiter la question de la responsabilité relative à l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le diagnostic et le traitement. Qui assume la responsabilité lorsque le nombre des acteurs ne cesse de croître et qu'outre cela, des intelligences artificielles seront également impliquées à l'avenir?

La numérisation concernant l'introduction du dossier électronique du patient a initialement été fortement marquée par un discours portant sur la baisse des coûts et l'augmentation de l'efficacité. Il conviendrait

Une question essentielle reste jusqu'à présent sans réponse: Que se passe-t-il lorsqu'un médecin omet de charger des «données significatives pour le traitement» dans le dossier électronique du patient?

toutefois dans un premier temps de démontrer cet effet. Dans ce contexte, mfe et la FMH mobilisent leurs efforts pour que les frais supplémentaires entraînés par la numérisation ne soient pas simplement imputés aux médecins.

Comment la numérisation peut-elle soutenir l'autonomisation du patient? Premièrement, en fournissant des informations et données de haute qualité sur les antécédents médicaux. Deuxièmement, le patient à l'ère du numérique doit pouvoir d'une part faire confiance au médecin et d'autre part continuer de remettre en question de manière critique ses propositions et les refuser. Et troisièmement, il convient de s'assurer que le patient soit traité individuellement, justement grâce aux données disponibles. Des études réalisées aux Etats-Unis montrent par exemple que l'évaluation de photos sur Instagram a fourni de meilleurs indices de dépression que les méthodes diagnostiques des médecins américains. De telles données

peuvent donc être utilisées à des fins médicales. Toutefois, elles dissimulent également un énorme potentiel d'abus.

C'est pourquoi la protection des données (ou de la personne à laquelle les données appartiennent) est une condition préalable essentielle pour la mise en place de la numérisation en médecine. Le traitement des données nécessite une justification ainsi qu'une base juridique. Le principe de proportionnalité doit alors être respecté. Les données ne peuvent être traitées que dans les limites nécessaires à la réalisation d'un certain objectif. De même, la protection contre l'utilisation non autorisée des données doit être garantie.

Une question essentielle reste jusqu'à présent sans réponse: Que se passe-t-il lorsqu'un médecin omet de charger des «données significatives pour le traitement» dans le dossier électronique du patient? Est-il alors responsable? Le terme «significatif pour le traitement» doit donc à l'avenir être défini avec exactitude. Car il existe, aujourd'hui déjà, des données dont la signification est encore inconnue, mais qui se révéleront peut-être pertinentes pour la santé dans dix ans.

Lecture intéressante

La publication détaillée [1] portant sur le congrès peut être téléchargée ici, l'étude de cette publication est absolument recommandée: https://www.samw.ch/dam/jcr:ed394424-f7b6-4bc9-b8ac-acb27eeb108d/tagungsband_samw_autonomie_digitalisierung_2018.pdf

Référence

- 1 Académie suisse des sciences médicales (2018): – L'autonomie à l'ère du numérique. Un nouveau chapitre pour l'autodétermination du patient? Rapport sur le congrès du 15 juin 2018 dans le cadre du cycle de symposiums «Autonomie en médecine». Swiss Academies Communications 13 (7).

mfe Haus- und Kinderärzte Schweiz
Médicins de famille et de l'enfance Suisse
Medici di famiglia e dell'infanzia Svizzera

Responsabilité
rédactionnelle:
Sandra Hügli, mfe

Correspondance:
Sandra Hügli-Jost
Responsable communication, mfe – Médecins de famille et de l'enfance Suisse
Secrétariat général
Effingerstrasse 2
CH-3011 Berne
[sandra.huegli\[at\]medicinsdefamille.ch](mailto:sandra.huegli[at]medicinsdefamille.ch)